

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne, travaux en cours et bilan 2006

Lors de la réunion du Comité syndical, mercredi 27 juin, les élus du SYCTOM ont approuvé les délibérations présentées par le Président François Dagnaud. L'ordre du jour portait sur le compte administratif 2006, l'avancement d'Isséane, le travail en cours avec les acteurs de la filière DEEE et une réflexion stratégique sur l'implication du syndicat dans la lutte contre le réchauffement climatique.

2006, une année atypique pour le SYCTOM

Les résultats de l'exercice 2006 sont très proches des prévisions budgétaires, aussi bien au niveau du fonctionnement qu'à celui des investissements. Le budget global s'est élevé à 470.54 M€.

La gestion prévisionnelle du SYCTOM a été utile pour pallier les surcoûts dus à l'arrêt du centre d'Issy 1 en février 2006. Les recettes liées à la vente d'énergie ont baissé en proportion et les coûts de traitement ont augmenté avec l'envoi des tonnages d'Issy dans des centres extérieurs, dont une hausse importante et exceptionnelle du recours à l'enfouissement.

Isséane représente évidemment la part majeure de l'investissement avec près de 60% des dépenses. Les autres coûts d'équipement ont trait au démarrage d'opérations de diversification des modes de traitement, comme le début de la construction du centre de tri à Sevran et l'achat du terrain pour le centre de méthanisation à Romainville ; des investissements importants ont permis de baisser les niveaux d'émissions atmosphériques des centres de valorisation énergétique de Saint-Ouen et d'Ivry-Paris XIII très en-deçà des nouveaux seuils réglementaires.

Les principaux chiffres 2006

En 2006, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a traité 2 491 498 tonnes de déchets ménagers. Le plan de prévention des déchets du SYCTOM semble porter ses fruits. Les collectes sélectives sont en augmentation de plus de 8% par rapport à l'année précédente et ont connu une hausse de 69 % entre 2001 et 2006. Sur la même période, le tonnage envoyé en centres de valorisation énergétique ou en décharge a diminué globalement de 175 000 tonnes.

Une contribution environnementale significative

Le SYCTOM contribue également à la limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'énergie produite dans les centres de valorisation énergétique permet d'éviter la consommation de 300 000 tonnes équivalent pétrole et de chauffer 300 000 équivalents-logement. Pour réduire la pollution due au trafic routier, le SYCTOM met en œuvre à chaque fois que possible des modes alternatifs pour le transport des déchets. En 2006, 40% des matériaux sortants des centres ont été transportés par le rail ou le fleuve. Pour 2008, l'objectif est d'atteindre un taux de 90%.

Isséane teste ses équipements

La construction d'Isséane avance régulièrement. Du côté du centre de valorisation énergétique, la couverture s'est terminée fin juin, comme le montage de la tuyauterie et des installations d'électricité et de contrôle-commande. Les unités sont mises en route progressivement pour les essais des procédés avec les fluides. Le séchage des réfractaires a débuté mi-juin. Différentes phases d'essais se poursuivront pendant l'été et les premiers déchets arriveront en septembre. L'installation sera alors testée à différentes allures de fonctionnement. La mise en service industriel est prévue pour la fin de cette année. Le bâtiment de façade avec son architecture végétalisée sera livré au 1^{er} trimestre 2008.

Les équipements du centre de tri de collectes sélectives et d'objets encombrants arrivent sur le site pour y être installés pendant la période estivale. La mise en service du centre de tri est prévue pour la fin de cette année.

L'estimation du coût budgétaire global de l'opération, compte-tenu des révisions contractuelles des prix, s'élève à 577.5 millions € HT.

Située à Issy-les-Moulineaux, Isséane traitera les collectes traditionnelles d'un million d'habitants du bassin versant de proximité : 21 communes de l'ouest et du sud francilien et 5 arrondissements parisiens.

Isséane intègre deux filières complémentaires de traitement sur un site unique. Le centre de tri préparera au recyclage 55 000 tonnes par an de collectes sélectives et d'objets encombrants. Le centre de valorisation énergétique incinérera 460 000 tonnes de déchets résiduels.

Grâce à une excellente efficacité énergétique, le centre fournira autant d'énergie que l'usine qu'il remplace en incinérant chaque année 80 000 tonnes de moins. L'équivalent de 79 000 logements (4 personnes/logement) bénéficiera de chauffage et d'eau chaude sanitaire à partir de ce combustible local.

Dans le centre de valorisation énergétique, l'utilisation des déchets ménagers résiduels comme source d'énergie permettra d'économiser 110 000 Tep (tonnes équivalent pétrole) et d'éviter l'émission de 330 000 tonnes de CO₂ avec des conditions environnementales optimum. Tout en les transformant en énergie, Isséane réduit leur masse de 98%. Les déchets ultimes, 2%, partent en centre de stockage de classe 1.

Au-delà du "*un pour un*", le SYCTOM travaille avec les acteurs de la filière des déchets électriques et électroniques (DEEE)

Depuis le 15 novembre 2006, les producteurs de matériel électrique ou électronique ont la responsabilité de la collecte et du traitement de la fin de vie de leurs produits. Ceux-ci contiennent des matières recyclables (métaux, plastique, verre), mais aussi des substances polluantes. Les producteurs ont créé 4 éco-organismes. Trois sont généralistes - ERP, Ecologic, Eco-systèmes – et le quatrième, Recylum, est spécialisé dans les sources lumineuses, ampoules et lampes. Ces éco-organismes récupèrent les DEEE en les collectant auprès des distributeurs et en assurant leur traitement dans des filières appropriées.

De délicates collectes en perspective

Les collectivités locales peuvent choisir un éco-organisme qui prendra en charge les produits collectés. Mais, pour être dépollués et recyclés, ces produits ne doivent pas être altérés. Afin d'aider les collectivités à collecter et à stocker les DEEE avec les précautions nécessaires, un organisme coordonnateur, l'OCAD3E, finance une partie des surcoûts engagés par les collectivités locales.

Bien que n'ayant pas la compétence de la collecte, le SYCTOM reçoit directement des tonnages de DEEE. Ils viennent des déchetteries et de la réception des objets encombrants. Si ces objets sont susceptibles d'être compactés ou brisés au cours de la chaîne logistique, ils peuvent néanmoins faire l'objet d'un tri et d'une valorisation matière.

Le SYCTOM a consulté les éco-organismes en leur demandant de s'engager sur des aspects comme les transports alternatifs avec des points de regroupements mutualisés, la localisation et la capacité technique des procédés de traitement. Il a aussi étudié la problématique de l'intégrité des produits. A ce sujet, les discussions se poursuivent avec les différentes instances.

Liberté du choix de chacun

Sur le territoire du SYCTOM, trois niveaux d'action peuvent être pris en compte : les collectivités adhérentes, les syndicats primaires et le SYCTOM. Le SYELOM (Hauts-de-Seine) a ainsi contracté avec ERP et propose à ses collectivités adhérentes un système de déchetteries mobiles.

De son côté, l'éco-organisme spécialisé Recylum développe un réseau dense de collecte auprès des particuliers et des professionnels, services techniques municipaux inclus. Le SYCTOM n'aura donc pas à intégrer ce flux.

Finalement, le SYCTOM a choisi de contracter avec l'OCAD3E et les trois éco-organismes Ecologic, Eco-systèmes et ERP pour traiter les produits qu'il recevra.

Un repris pour un acheté

Et surtout, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne confirme sa préconisation initiale auprès des consommateurs pour qu'ils utilisent le plus possible le dispositif dit "*un pour un*" de reprise gratuite par leur revendeur d'un matériel ancien pour un produit acheté, y compris pour le petit électroménager.

Contact : Frédérique Lecat – Direction de la communication du SYCTOM – Tél. 01 40 13 17 63 – courriel : lecat@sycdom-paris.fr